

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 Février 2023

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 1 Présents : 25 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 15	L'an deux mil vingt trois, le six février à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 27.01.2023 <u>Date d'affichage</u> 27.01.2023	PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Sylvie ROUSSELLE, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : Mélanie DELANNOIS ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cathy NOTOT-GOS ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Cathy NOTOT-GOS à Mme Bernadette DEHAENE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n°12 /2023/CM/CM

Objet : Date de fonctionnement Accueil de Loisirs Année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante le calendrier des vacances scolaires 2023-2024 et, précise que la fin des cours est programmée au vendredi 05 juillet inclus.

Il est proposé à l'assemblée délibérante

- **de fixer comme suit les dates des accueils de Loisirs Eté 2024-**
 - Pour l'EAJ et le PRJ- Du lundi 08 juillet au vendredi 02 Août 2024 soit 1 forfait 4 jours et 3 forfaits 5 jours
- **de fixer les inscriptions au :**
 - forfait journée complète pour les enfants de 02 à 11 ans révolus (ACM EAJ)
 - ou forfait demi-journée pour les moins de 06 ans (ACM EAJ uniquement l'après-midi)
 - Forfait journée complète ou demi-journée pour les ados de 11 à 17 ans révolus (ACM PRJ)
- **De fixer comme suit les dates des accueils intermédiaires de l'année scolaire 2023-2024**
 - Toussaint 2023 - 1 semaine de 5 jours du 23 au 27 octobre et 1 semaine de 4 jours du 30 et 31 Octobre et du 02 au 03 novembre 2023
 - Nouvel-An 2024 – 1 semaine de 04 jours du 02 au 05 Janvier 2024
 - Hivers (février 2024) – 2 semaines de 05 jours du 26 Février au 08 Mars 2024
 - Pâques (avril 2024) – 1 semaine de 05 jours du 22 au 26 avril et 1 semaine de 4 jours du 29 et 30 avril et 2 et 3 mai 2024
- **De dire que pour les accueils intermédiaires, qu'il n'y aura pas de forfait semaine, les inscriptions se feront à la demi-journée ou journée pour les enfants de 02 à 12 ans révolus**

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 26 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MERLY

